

## Enseignements élémentaire et secondaire

### ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

#### Actions éducatives en faveur de la langue française - année 2009.

NOR :

RLR :

CIRCULAIRE interministérielle N° 2008

MEN

DGESCO B2-3

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie; aux directions régionales de l'agriculture et de la forêt, au directeur de l'académie de Paris ; aux services régionaux de la formation et de développement, aux inspectrices et inspecteurs d'académie, aux inspecteurs de l'enseignement agricole, aux directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres ; aux délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux délégué(e)s académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux chargés de mission académiques et coordinateurs départementaux "maîtrise de la langue"*

Premier pilier du socle commun de connaissances et de compétences, la maîtrise de la langue est au cœur des missions de l'École de la République. Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences.

C'est pourquoi dans ses usages oraux et écrits, la maîtrise de la langue française est la première des priorités de l'École. Elle concerne l'ensemble des activités des élèves : les enseignements disciplinaires et les dispositifs transversaux, les actions éducatives proposées dans le cadre des projets de classe, d'école ou d'établissement ou encore les activités péri et post scolaires conduites en partenariat (dans le cadre des Contrats éducatifs locaux ou des dispositifs de réussite éducative notamment), tout comme l'accompagnement éducatif défini par les circulaires n° 2007-115 du 13 juillet 2007 et n°2008-080 du 5 juin 2008.

#### ■ 14<sup>e</sup> Semaine de la langue française

##### La quatorzième "Semaine de la langue française" se déroulera du 16 au 23 mars 2009

Organisée par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat notamment avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Affaires Étrangères et Européennes et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, La Semaine de la langue française offre chaque année, l'occasion de sensibiliser un large public aux enjeux liés à la maîtrise de la langue.

Afin de valoriser la capacité du français à exprimer les enjeux et les préoccupations d'avenir de nos contemporains, dix mots « pour dire demain » seront mis à l'honneur en mars 2009 : **« ailleurs, capteur, clair de Terre, clic, compatible, désirer, génome, pérenne, transformer, vision »**. À chacun de montrer à l'occasion de la *Semaine de la langue française*, que notre langue est riche d'innovation, de poésie, d'inventivité pour dire aujourd'hui et penser demain.

Un site internet "<http://www.semainelf.culture.fr>" présentera l'ensemble des manifestations organisées à l'occasion de la Semaine de la langue française. Il proposera également des animations autour des dix mots (ateliers d'écriture, jeux de mots, informations générales sur la thématique...). Les divers correspondants académiques concernés trouveront un relais actif auprès des directions régionales des affaires culturelles qui pourront notamment leur fournir le matériel de la campagne précitée (plaquettes, affiches, fiches étymologiques, historiques et ludiques sur les dix mots).

Tous les enseignants sont invités à se saisir de cette mise en scène de la langue, outil par excellence du lien social, pour proposer aux élèves diverses activités qui encourageront la créativité : activités orales (contes, chansons, mises en voix, etc.), activités écrites (poèmes, nouvelles, essais, correspondances, scénarios, récits de vie, etc.).

#### « Des mots pour dire demain », opération nationale primée

Une opération nationale primée, en partenariat entre la DGLFLF du ministère de la Culture et de la Communication, l'inspection générale (IGEN), la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, et la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, est organisée pour la troisième année consécutive à l'intention des élèves des collèges, des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels. Elle les invite à réaliser, à partir des dix mots, une production littéraire incluant une dimension artistique. Le travail sera collectif et n'excédera pas la dimension de la classe (une production ne peut émaner de plusieurs classes). Les productions seront conçues en classe entre octobre 2008 et fin janvier 2009.

Pour les établissements de l'Éducation nationale, les professeurs de lettres seront à l'initiative des projets. Ils pourront être secondés par des collègues d'autres disciplines, sous l'impulsion des IA-IPR de lettres en lien avec les délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et culturelle. Pour les établissements de l'enseignement agricole, les projets seront laissés à l'initiative des enseignants de lettres et d'éducation socioculturelle, dans le cadre des actions culturelles de l'établissement.

A partir des dix mots pour dire demain, l'appropriation par les enseignants sera libre : écritures brèves ou longues, références à différents domaines d'expression artistique (littéraire, pictural, musical, cinématographique), recherches lexicales autour des mots (étymologie, évolution sémantique, famille linguistique, associations de mots), récits, nouvelles, poèmes, dossiers, montages de textes, panneaux illustrés, documents numériques, jeux de mots et d'esprit, séries de mots, etc).

Toutes les passerelles interdisciplinaires seront les bienvenues et on exploitera l'ensemble des dispositifs transversaux, tels que les itinéraires de découvertes, les classes à PAC ou les travaux personnels encadrés, les projets d'utilité sociale et d'initiative et de communication pour l'enseignement agricole. Il pourra également être fait appel aux ressources dans et hors l'établissement : CDI, cartes de ressources du réseau SCEREN-CNDP, bibliothèques publiques, médiathèques, sites, musées, etc.

### Modalités du concours

Il est demandé que la production soit présentée sur support papier au format maximum 65 X 50 cm, dit « format raisin » (plusieurs feuillets possibles) ou sous forme de fichiers informatiques enregistrés sur Cédérom (séquence de 5 minutes maximum). **Les œuvres ne seront pas retournées ; il convient donc de prévoir des copies pour l'établissement.**

Une fiche de préinscription téléchargeable sur le site Eduscol (où se trouve également le règlement de l'opération) devra être retournée **pour le 6 décembre 2008** (adresse sur fiche d'inscription).

Les réalisations seront adressées directement au comité de pilotage national, sans attendre une validation académique avant le **30 janvier 2009**, le cachet de la Poste faisant foi. Elles devront obligatoirement être accompagnées d'une fiche de présentation (voir modèle joint au règlement sur le site Eduscol) à l'adresse suivante : **Opération « Des mots pour dire demain » - Les Lyriades - DAAC - Rectorat - 4 rue de la Houssinière - BP 72616 - 44326 Nantes Cedex.**

Un jury composé de représentants des trois ministères concernés distinguera les réalisations les plus emblématiques qui seront récompensées en mars 2009, lors d'une cérémonie qui constituera l'une des manifestations de la Semaine de la langue française.

Les lauréats de l'année de référence ne concourent pas l'année suivante. Ils peuvent en revanche proposer leur réalisation la troisième année suivant l'année de référence.

**Les valorisations académiques** ne pourront se prévaloir du parrainage de l'opération qu'en se référant au palmarès national. Tout classement académique indépendant de ce palmarès ne pourra être présenté au titre de l'opération nationale.

Pour plus d'information, le règlement est publié sur le site Eduscol, sur le site de la Semaine de la langue française et sur le portail interministériel art et culture (voir adresses ci-dessous).

### ■ Sites ressources au sujet de la langue française

- le site de la Semaine de la langue française : <http://www.semainelf.culture.fr>
- Le site Eduscol : <http://www.eduscol.fr>
- le site Educnet : [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr)
- le site de la délégation générale à la langue française et aux langues de France : <http://www.dgflff.culture.gouv.fr>
- le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle: [www.education.arts.culture.fr](http://www.education.arts.culture.fr)
- le site de la Fédération internationale des professeurs de français : <http://www.fipf.org>, qui offre la possibilité de correspondances et d'échanges avec des classes de français à l'étranger
- le site de l'Ecole des lettres : <http://www.ecoledeslettres.fr/index.htm>
- le site de la revue "Le français dans le monde" : <http://www.fdlm.org>
- le site de l'organisation internationale de la francophonie : <http://20mars.francophonie.org>

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement  
scolaire

Pour la ministre de la Culture et de la Communication  
et par délégation,  
Le délégué général à la langue française et aux langues  
de France

Jean-Louis Nembrini

Xavier North

Pour le ministre de l'Agriculture et de la Pêche  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement et de  
la recherche

Jean-Louis Buër